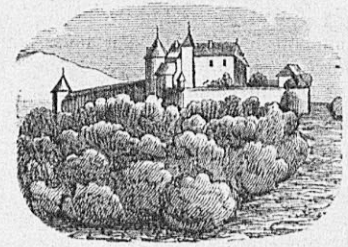




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
 Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
 » » 6 mois » 2.—  
 Pour l'Etranger le port en sus.  
 Prix du Numéro 15 Cts.  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.  
 Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts. la ligne ou son espace.  
 Réclames 50 Cts. la ligne.  
 Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 23 Octobre 1885.

## Dans quels temps vivons-nous ?

La Constitution garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, prohibe les privilèges: tous doivent donc se soumettre; il existe des codes pour défendre et punir, des autorités chargées d'appliquer les lois; il existe des impôts innombrables pour faire suer aux pauvres contribuable l'argent nécessaire à l'administration. Oui, mais tout cet attirail législatif, c'est une leurre, un mensonge: c'est bon pour le peuple naïf qui paie, cela. Les rabbins de la synagogue et leurs lévites qui nous tiennent sous leur joug humiliant s'affranchissent, eux, de la Constitution et des lois.

Dans quel pays, nous le demandons, autre que le canton de Fribourg sous le régime tépelet, tolérerait-on que le représentant du gouvernement, un préfet, viole ouvertement, tous les jours, tout le jour, durant quatre années consécutivement, une loi formelle!

Mais, messieurs nos députés, messieurs nos conseillers d'Etat, vous avez, croyons-nous, prêté serment à la Constitution et aux lois que vous êtes chargés de faire observer. Voulez-vous vous parjurer, voulez-vous devenir les complices de la contravention du préfet de la Gruyère, de M. N° Du-villard, en la laissant se perpétuer impudemment?

La loi du 25 Mai 1872 concernant les traitements des fonctionnaires de l'Etat (Bulletin des lois vol. XLI, page 119), que nous avons déjà citée et que nous voulons répéter encore, dit expressément et formellement que les conseillers d'Etat, les préfets, etc., etc. ne peuvent cumuler avec leurs fonctions aucun autre emploi ou profession quelconques.

Et le préfet du district de la Gruyère cumule avec sa place de préfet l'emploi d'administrateur-délégué du chemin de fer Bulle-Romont, recevant pour cet emploi qu'il lui est défendu de remplir

et qu'il remplit illégalement, un traitement de 2,500 fr. par an!

Si vous tolérez chez un préfet ce mépris des convenances, cet outrage continu et flagrant à la majesté de la loi — et vous l'avez déjà trop toléré. — comment pourrez-vous décentement faire réprimer encore par votre justice pénale les autres infractions de droit commun?

## CONFÉDÉRATION

Transport des vins. — Jusqu'au 14 octobre courant, les gares de la Suisse occidentale ont expédié la quantité de 3,668,208 litres de vin nouveau. Dans ce total, le Valais figure pour 1,770,957 litres, Vaud pour 1,515,395 litres, Neuchâtel pour 378,186 litres, Fribourg pour 3700 litres et Genève pour 980 litres. Il est à remarquer que dans certaines parties du canton de Vaud, à cette époque, les vendanges n'avaient pas commencé ou ne faisaient que commencer.

Alcoolisme. — On s'agit beaucoup dans tous les cantons de la Suisse au sujet de la votation constitutionnelle de dimanche 25 octobre.

Tous les gouvernements des cantons sont favorables au projet de révision parce qu'ils y voient une augmentation de recettes.

Pour Fribourg, par exemple, c'est un avantage d'environ 25000 francs qui compensera à peu près la perte de l'ohmgeld et qui dispensera sans doute le gouvernement de remplacer l'ohmgeld par un autre impôt.

Dans le canton de Vaud tout le monde est d'accord pour voter oui. Il n'y a que le *Messenger des Alpes* qui donne une fausse note dans le concert de la presse.

Si les gouvernements cantonaux sont unanimement satisfaits du projet, il n'en est pas de même du peuple et il se pourrait bien qu'il y eût une majorité de non.

Nous ne voulons pas nous répéter. Mais nous tenons à redire toutefois qu'il n'y a point là de côté politique, que l'on peut appartenir à un parti ou à l'autre et voter indifféremment oui ou non. Au reste si le projet part d'un bon principe, il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue fri-

bourgeois il a de grands inconvénients. Les droits de pinte ou de café ne seront accordés qu'à des tépelets; et quant au recours fédéral dont parle le *Confédéré*, ce n'est, croyez-nous-en, qu'une balançoire.

Au dernier moment on dit que les évêques suisses s'occupant, au point de vue humanitaire et chrétien, du projet de révision fédérale du 25 octobre, en recommandent l'acceptation.

Votation du 25 octobre. — A Berne, la députation aux Chambres tout entière, sauf M. Hauser, va adresser un appel au peuple; il servira à contrebalancer l'influence d'une publication de circonstance qui va être tirée à cent mille exemplaires et répandue partout. D'autre part, l'association des aubergistes, débitants de boissons, etc., fera paraître un appel contre le projet.

Chemins de fer. — Le Conseil fédéral a décidé que les billets de chemins de fer auront une égale durée sur toutes les lignes suisses, à savoir 2 jours jusqu'à 100 kilomètres, 3 jours jusqu'à 200, 4 jours jusqu'à 300 et 5 jours au-delà de 300. Les billets aller et retour dont l'échéance tombe sur un dimanche, sur le 1<sup>er</sup> janvier, Pâques, Ascension et Noël, sont encore valables le jour qui suit immédiatement.

Berne. — Le gouvernement de Berne annonce qu'il a pu, en date du 7 octobre, supprimer les mesures prises contre les épizooties aux frontières du canton.

De toutes les contrées du canton de Berne, on annonce que la récolte des fruits a donné de magnifiques résultats. On fabrique du cidre en masse.

Zurich. — La vendange se fait dans de très bonnes conditions et par un temps splendide. Le rendement est bon et la qualité des crûs renommés ne laisse rien à désirer. L'essai du moût a donné au laboratoire de chimie une moyenne de 20,2 % de sucre, c'est-à-dire une quantité qui n'avait plus été atteinte depuis 1874. Les prix ne sont pas déterminés; les acheteurs sont réservés et le producteur ayant des caves en suffisance ne tient pas à vendre. Il est certain que, vu la qualité, il y aura dans quelque temps plutôt hausse que baisse pour le 1885.

expression d'une allégresse goûtée en commun et longtemps attendue. La danse est aussi vieille que le monde. C'est l'ancienne Grèce qui paraît avoir donné à l'art de Terpsichore son plus haut degré de développement, car il faisait partie des cérémonies du culte. Chez le montagnard, comme chez le marin, auxquels la nature fait déployer une grande agilité corporelle, la danse est pour ainsi dire une aptitude innée. Mais encore faut-il qu'elle révèle constamment un rythme dans les mouvements des pieds, avec lequel le balancement du haut du corps doit concorder tout à fait. La première condition d'une belle danse, c'est la grâce de l'attitude, ainsi que l'harmonie des mouvements.

La Gruyère n'a pas de danse nationale, mais il est sûr que les générations disparues ont dansé avec plus de sentiment, j'allais dire avec plus de dignité; quelquefois même on voyait, sur les ponts de bénichons, exécuter de charmants menuets, et, entre autres, un pas de quatre couples qui pouvait passer pour une gracieuse danse nationale. Des modes nivelenes ont fait oublier, ou peut-être dédaigner, ces vestiges d'une ancienne et meilleure conception des délassements populaires. L'ingénuité du caractère, unie à la simplicité des mœurs, observaient le décorum précisément, quoique d'une façon inconsciente, parce que toute naturelle. Si, de nos temps, le décorum n'est au contraire plus dû qu'à la réflexion, on doit pouvoir en remarquer les bons effets, justement pour révéler que l'esprit public ne s'avance pas à l'aveugle.

Si donc les bénichons sont des réjouissances légitimes, il importe d'y donner un caractère plus attrayant; or, un pont de danse construit comme un casse-cou; une jeunesse parfois divisée en fractions, au lieu d'être constituée en un groupe unique des joies et des espérances d'une même localité; des danseurs qui se présentent avec un sans-gêne débraillé, avec des habillements plus qu'incorrects; des galants qui dansent le cigare ou la pipe à la bouche, au mépris des égards que l'on doit toujours au sexe; une culbute au lieu d'ordre; des pirouettes péle-mêle et emportées comme dans une ronde de sabbat, ce ne sont point là de dignes éléments d'une réjouissance populaire. A tel jeune homme qui croit se distinguer par une gaité tapageuse il faut rappeler que des histrions qui se démenent comme des forcés sont un vilain aspect, qui fait qu'on ne rit pas, mais qu'on se détourne.

D'un autre côté, il serait convenable que les rafraichissements qu'on se procure en ces occasions aux locaux de danse ne fussent point frelatés. En assistant parfois à des bénichons, je me suis trouvé dans le cas de faire l'expérience du contraire. Sous ce rapport, tel aubergiste témoin de son peu de respect pour le public, et principalement de sa coupable insouciance quant à la santé de la jeunesse qui l'honore de sa clientèle lors de ces fêtes populaires. Je n'ai pas le droit ni n'ai la prétention de me montrer difficile, mais il m'est arrivé de devoir alors goûter d'un vin, oh! mais quel vin! d'un vin à faire danser les chèvres.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 26

## DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage

(Suite.)

Serait-ce donc faire preuve d'exigence que de demander en particulier que dans les bénichons on se montrât sectateur de bienséances analogues?

Les bénichons, qui primitivement se rattachaient à la Dédicace des églises paroissiales, sont devenues des réjouissances toutes mondaines, sans être cependant condamnable pour cela. Elles ont leur sens le plus plausible, lorsqu'on les considère comme des réjouissances publiques, encouragement ou récompense pour les pénibles travaux de l'été: encouragement, au printemps, avant que la série de ces travaux ne commence; récompense, en automne, après les labeurs des fenaisons et récoltes. A ce point de vue, elles peuvent être approuvées des plus rigoristes.

Quant à la danse, rien de plus naturel, en effet, comme

t de filature  
 nge de laine.

our fabrication de drap  
 e filature de chanvre,  
 GREMAUD-ODY, à Bulle.  
 [1510]

ce de bois

une de Bulle vendra en  
 es le mardi 20 Octobre  
 es forêts communales, lieu  
 des Rosières, environ  
 éros beau bois de  
 ce.  
 us des miseurs au RIO-  
 à 9 heures du matin.  
 E DÉLÉGUÉ AUX FORÊTS.

du St-Michel  
 a BULLE.

bonne qualité. — Diners à  
 modérés. — Restauration  
 — Service soigné.

rait quelques pension-  
 on compte. [1675]

Raoudzai ... y gurlo!

viens avec moi au Café  
 prendrons un vin chaud  
 laisse qui coûte seulement  
 ou un grog de 25 cent.  
 e grosse portion d'ex-  
 soupe au pois, dont  
 LORET seul a le secret, et je  
 mon ami Dzojet, que tu  
 froid. [1662]  
 remède de tous les jeudis,  
 recommander à ti le dzalá.

Glauber

purgatif pour le bétail.  
 réduits selon l'importance  
 des. — En vente chez  
 François Bosson, négt.,  
 à BULLE.

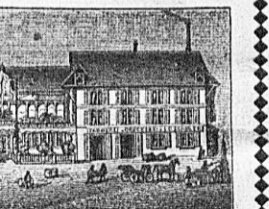
AGES MAIGRES  
 à vendre.

ages maigres à vendre par  
 entimes le 1/2 kilo, se trou-  
 s à la fabrique de beurre  
 sson & Musy à Bulle.

environ 1300  
 pieds de bon  
 200 pieds de foin  
 chez Rodolphe TINGUELY,  
 [1666]

e et Nettoyage à sec  
 muler à Stammheim

PRÈS ZURICH.



à Bulle chez M. Pittet-  
 négt.; à Fribourg chez  
 erd-Meyer, mercerie, rue  
 nne; à Romont chez M.

ix modérés, l'exécution  
 et très soignée seront la  
 recommandation. [1507]

TER médecin à Orma-  
 lingen, près Bâle,  
 correspondance les maladies  
 rinaires. (H 3993 Q) [1670]

la Gruyère. Gérant: Ch. Morel

**Lucerne.** — Mardi, le dernier train du Righi amenant les employés et leurs familles avec le mobilier, a déraillé près de Goldau. Le mécanicien a été tué, le chauffeur blessé; neuf personnes sont blessées; la locomotive et un wagon ont été brisés.

— Le Conseil général a sanctionné la cession du terrain nécessaire pour bâtir le nouveau palais de l'administration du chemin de fer du Gothard. C'est le plus bel emplacement sur le quai vis-à-vis du Stadthof: prix 120,000 fr.

Le Conseil a admis en outre l'établissement d'un chemin de fer à voie étroite sur la route Lucerne-Kriens.

**Obwald.** — Dernièrement M. le prof. Belicogno, de l'Ecole impériale et royale d'agriculture à Gørz (Illyrie), a acheté dans ce demi-canton, avec le concours du *Bauernverein*, plusieurs taureaux et vaches destinés à l'élevage, pour la somme de 5000 francs.

**Glaris.** — Sous l'action du fœhn et de pluies constantes, la Sernft a subi une crue considérable qui a inspiré de grandes inquiétudes; elle a atteint une hauteur que l'on n'avait pas vue peut-être depuis le mois d'octobre de 1840, mais elle n'a débordé cependant nulle part, et l'on n'a eu à enregistrer que des dommages causés çà et là à ses digues et à ses rives. Il est certain que sans les corrections exécutées en 1852, la rivière furieuse aujourd'hui eût roulé ses flots sur le plat pays et occasionné des ravages analogues à ceux d'il y a un quart de siècle.

**Argovie.** — Les vigneron argoviens sont satisfaits du produit des vendanges. La récolte a été beaucoup plus abondante qu'on ne le prévoyait. La maturité étant très avancée, la qualité du 1885 ne laissera rien à désirer.

**Tessin.** — Le gouvernement est dans un grand embarras à propos d'une question assez futile. Dans le village alpestre de Scareglia, val Colla, un chasseur a tué par hasard un jeune ours au lieu d'un lièvre qu'il poursuivait. Or, l'autorité ne sait pas si elle doit mettre en contravention le chasseur qui chassait dans une région où la chasse est interdite, ou s'il doit lui accorder la prime promise par la loi à ceux qui rapportent les pattes d'un ours ou d'autres bêtes féroces, ce qu'a eu soin de faire le vaillant chasseur de Scareglia. Peut-être se décidera-t-il à payer la prime tout en réclamant l'amende.

— D'après un télégramme adressé aux *Basler Nachrichten*, M. Respini, député au Conseil des Etats, serait assez gravement malade.

**Valais.** — La commune d'Evionnaz est le siège d'une occupation militaire, ordonnée par le Conseil d'Etat; trois gendarmes se promènent gravement dans cette modeste localité. Les frais de cette occupation sont à la charge de la commune. On ne connaît pas la cause du conflit qui sera porté au Grand Conseil d'abord, puis à Berne et peut-être au Tribunal fédéral.

**Genève.** — Le Conseil d'Etat convoque les électeurs le 8 novembre en Conseil général pour l'élection du Conseil d'Etat.

### CANTON DE FRIBOURG

Samedi soir plusieurs hommes d'un certain âge s'amusaient à Corserey. Ils rentrèrent dans la soirée à Prez tant bien qu'ils purent. L'un d'entre eux ne sut retrouver son logis. Il se coucha dans

En cela, j'ai pu admirer la longanimité de la débonnaire population de la Gruyère.

Et pourquoi ne voit-on plus ces petites touffes de jolies fleurs au chapeau des danseurs et au corsage des danseuses? C'étaient pourtant de gracieux symboles, qui, la bénédiction passée, se conservaient à la place d'honneur dans la chambre du jeune paysan, comme dans la plus belle armoire de la jeune paysanne. Autour de ces bouquets, quand même flétris, flottaient de chers espoirs, les souvenirs de douces confidences. Et si ces espoirs étaient devenus d'amères déceptions, on ne maudissait pas les discrets témoins d'heures fortunées, car il en rayonnait la résignation, une tendre mélancolie, et surtout le sentiment à jamais précieux d'avoir connu, pour quelques jours du moins, ce qu'il y a de plus délicieux dans la vie du cœur.

Cette dégénération d'anciens usages qui ont fait honneur au caractère gruyérien a créé, me semble-t-il, une sorte de réserve aristocratique, suivant laquelle une partie du public craindrait de se compromettre, si elle prenait part à l'allégresse dont elle reste, peut-être le dédaigneux, mais à coup sûr le froid témoin. Or, les fêtes populaires sont pour tous, et elles gagnent à la participation sincère de tous. Pour lors, les partis, les vocations, les différences de fortune et d'éducation ne doivent plus être des éléments qui séparent. Si le vrai républicanisme est la liberté et l'égalité dans la vie publique, il est surtout la fraternité dans les fêtes populaires. (A suivre.)

la rue où on le découvrit le dimanche matin trempé par la pluie qui n'avait cessé de tomber pendant toute la nuit. On le conduisit dans sa maison, où il est mort dimanche soir.

Mardi soir, l'un des camarades du précédent avait de nouveau fait de copieuses libations. Il monta sur une terrasse assez élevée, — on dit dix mètres — et on devine le reste. Il tomba, et dans sa chute il se brisa des côtes, etc. Malgré ses graves contusions on espère le sauver.

La commission fédérale pour l'achat de chevaux de cavalerie était le 17 à Fribourg. Jusqu'à ce jour, elle n'avait pas acheté dans cette ville des chevaux pour la cavalerie; tout au plus acceptait-elle des chevaux présentés par des dragons et pour leur service personnel. Cette fois-ci, heureusement, il n'en a pas été de même, 5 chevaux ont été achetés et à de beaux prix. M. Seydoux, fermier aux Granges-d'Illens, en a vendu un 1350 francs.

**Foire de La-Roche.** — La foire de La-Roche du 19 octobre avait une importance exceptionnelle cette année, car elle remplaçait en partie la fameuse foire de la St-Denis à Bulle.

Le temps était magnifique. Il y avait une affluence énorme de monde.

On a compté environ 800 têtes de gros bétail et beaucoup de petit bétail. Les marchands étrangers en grand nombre ont acheté surtout les beaux produits et à des prix très avantageux pour l'éleveur.

Bien qu'il soit difficile de fixer le nombre des marchés conclus, on peut affirmer que les ventes ont été plus importantes qu'on aurait pu s'y attendre. On a vu passer des troupeaux de 40 têtes de choix, achetées par deux marchands étrangers. Il n'y a pas eu un seul refus à l'entrée du champ de foire pour cause de maladie. La police était faite par 4 gendarmes et les vétérinaires ordinaires. En somme bonne journée. (Union.)

On écrit au *Vaterland* que le receveur de la Banque ottomane, à Paris, Henri Biolley, de Motier (Fribourg), a gagné le large en emportant pour plus de 100,000 francs de valeurs.

On nous communique de Buénos-Ayres le *Courrier de la Plata*, dans lequel nous trouvons une notice biographique sur M. Nicolas Genoud dit à Josi, de Châtel-St-Denis, qui est mort à Baradero, le 12 septembre dernier.

Nous croyons faire plaisir à tous ceux qui ont connu le défunt en reproduisant ces quelques lignes:

« M. GENOUD. — On nous communique à propos de M. Nicolas Genoud, qui vient de mourir d'une attaque foudroyante à l'âge de 70 ans, des renseignements que nous nous empressons de publier.

Il était de nationalité suisse et était arrivé au Baradero en 1867, avec sa famille composée de sa femme et de 10 enfants, dont 5 garçons et 5 filles.

Par son travail et la parfaite harmonie entre tous les membres de cette famille, il devint un des plus riches propriétaires de la colonie. Outre les travaux considérables d'agriculture qu'il dirigeait, il fonda une fabrique de fromage, qui avait déjà acquis une bonne réputation tant au Baradero qu'à Buénos-Ayres et dans les provinces.

Par son caractère franc et loyal, il était très estimé de la colonie et il emporta avec lui d'unanimes regrets; homme charitable et philanthrope, les malheureux qui se présentaient chez lui y trouvaient du travail ou, à défaut, des secours en argent et table ouverte.

Plus de 600 personnes ont accompagné ses dépouilles mortelles au cimetière de la colonie. Plusieurs personnes amies de la famille s'y sont rendues samedi soir par un train spécial. »

L'année passée, on se le rappellera, un des fils de M. Genoud était revenu au pays pour y engager une centaine de jeunes gens disposés à se vouer au travail de la terre dans la République Argentine. Nous leur avons dit un mot d'adieu dans notre journal.

Nous savons de source certaine que tous ces jeunes gens sont satisfaits de leur nouvelle position et qu'ils se plaisent beaucoup au Baradero, au service de M. Genoud.

Les fils de M. Genoud continueront sans doute la vaste exploitation qu'avait entreprise leur père. Ils étaient déjà ses chefs de service. Connaissant leur beau caractère, nous sommes certains que, comme leur père, ils favoriseront toujours l'établissement dans leurs parages de leurs concitoyens du canton de Fribourg.

### GRUYÈRE

Nous nous empressons de reproduire la correspondance ci-après d'un parfait connaisseur gruyérien qui habite la Roumanie.

Bucarest, le 2 octobre 1885.

Monsieur le rédacteur de la *Gruyère* à Bulle.

Votre numéro du 19 septembre écoulé publie une étude fort juste sur la fabrication et le commerce du fromage de Gruyère. En terminant, l'auteur exprime l'espoir de voir remettre sur les marchés étrangers, le gruyère au rang qu'il mérite.

Dans ce but, peut-être, ne sera-t-il pas sans intérêt de donner à vos lecteurs fabricants et commerçants de fromages, les renseignements que j'ai été à même de recueillir sur cet important article de négoce, durant plusieurs années de pérégrinations en Orient, lequel consomme beaucoup de fromages d'Occident.

Le fromage suisse emmenthal est partout avantageusement connu comme une marchandise bonne ordinaire, bien régulièrement fabriquée, sans différence sensible d'un pain à l'autre. Tout négociant-épiciers qui se respecte tient de l'emmenthal; il est généralement consommé par les colons d'Occident, très nombreux dans tout l'Orient. Parmi les indigènes, il n'y a guère que la classe riche qui achète du fromage importé, et celle-là trouve l'emmenthal trop ordinaire, elle veut quelque chose de plus fin, tel que: le brie, le roquefort, le camembert, etc., qui coûtent le double du fromage suisse.

La vente du fromage suisse n'en est pas moins importante. Plus de trente marchands bernois expédient sur les marchés orientaux, où ils font une concurrence exagérée. Le fromage importé, dont la qualité n'est pas très bonne, est vendu comme rebut aux ouvriers italiens au prix du fromage du pays, c'est-à-dire à 15 ou 20 p/o au dessous du prix de revient.

De Suisse, le transport et les frais de douane et d'octroi réunis, se montent actuellement à 55 à 60 fr. par 100 kilos. Si le traité de commerce avec la Suisse, qui expire en décembre prochain, n'est pas renouvelé, comme c'est probable, le tarif autonome qui porte à fr. 80 par 100 kilos les droits de douane sera applicable à la Suisse, et alors les frais grèveront la marchandise de fr. 115 par 100 kilos. L'on voit par ces chiffres qu'il convient de n'envoyer ici que de la marchandise sans reproche.

Les tentatives faites pour acclimater le gruyère suisse n'ont pas donné de résultats bien satisfaisants, faute de suite et de régularité quant à la qualité de la marchandise. Du « gruyère » de la Gruyère, pâte jaune et fondante, œil de perdrix, goût de noisette, a été très apprécié et redemandé dans le monde des gourmets, et classé au rang des fromages fins. Mais, quel est l'expéditeur gruyérien qui peut prendre et tenir l'engagement de ne fournir que du fromage à peu près parfait? — Comme source d'approvisionnement, il aura le choix de quelques têtes de parties de montagne; peut-être encore Vuadens, Treyvaux, etc., moyennant un triage sévère. Et c'est tout. — Nos montagnards ne s'appliquent malheureusement pas assez à produire parfait.

Ce stock épuisé, le marchand gruyérien croira devoir, faute de mieux, servir son client avec de la marchandise de qualité approchante, à laquelle le goût de noisette manquera, et voilà comme le gruyère se déconsidère.

Les montagnes de la Gruyère, plus qu'aucune autre contrée, ont tous les éléments nécessaires pour produire du fromage fin, qui est toujours demandé partout à des prix élevés, par les gens riches (à preuve le Brie, le Roquefort, etc.).

Dans mon opinion, les montagnards gruyériens devraient diviser leur fabrication en deux parties: les 15 premiers jours de l'alpage et du 1<sup>er</sup> septembre à la St-Denis, fabriquer une qualité ordinaire pour les besoins des pays voisins, l'Italie, etc., qui tiennent surtout au bon marché; du 1<sup>er</sup> juin à fin août, ne fabriquer que tout gras, pour les pays où le fromage arrive grevé de grands frais, et n'est considéré que comme article de luxe.

Le vacherin fribourgeois semble rencontrer quelques faveurs. *Un Gruyérien.*

Nous remercions bien sincèrement ce correspondant et désirerions que tous nos amis et abonnés qui habitent l'étranger nous fissent parvenir de temps en temps de pareilles communications.

### Rectification.

L'article de fond de notre dernier numéro intitulé: *Empereur et Préfet* commence par l'alinéa suivant:

« Si un lit...  
connier, si...  
vaille, les...  
ront ni trè...  
auteurs de...  
fravailleurs...  
le tribunal...  
à la prison...  
de la même...  
privés pou...  
tiques. Tout...  
illégal une...  
Or l'insin...  
paraît-il, le...  
tribunal de...  
lettre, ou d...  
nes à qui le...  
pareilles inj...  
Quoique...  
les juges du...  
appréciation...  
cle et ne vi...  
la rédaction...  
cune difficu...  
Et non s...  
elle la décl...  
où elle figu...  
loi qui pré...  
pour simple...  
cas de vol...  
politiques e...  
Pour aut...  
de nos app...  
politiques f...  
de pourvoye

Le pays...  
chands de...  
micile les...  
conduire à...  
a valu l'int...  
des moyens...  
pour arrête...  
du bétail...  
Du reste...  
tension. Si...  
les villages...  
lades, il est...  
complète...  
pourraient...  
la foire de

Horaires...  
GUIDES CHA...  
quons de n...  
feront appr...  
tique. A la...  
principales...  
nève, Bienn...  
les gares et...  
CHAFFARD...  
à la croix ro

La Société...  
PH...  
a nommé c...

Par cons...  
et à profiter...  
sudit agent

Chez Je...  
Gran...  
catelles

M...

Machines à...  
Hâche-paille...  
Manèges à u...  
Nous ter...  
fonte qui son...  
meilleur ma

Conditio

« Si un lièvre expire atteint par la balle d'un braconnier, si un sapin tombe sous la hache d'un frappeur, les jansonnaires du commandant Meyer n'auront ni trêve ni repos qu'ils n'aient découvert les auteurs de ces délits. Dans ce cas, braconniers et frappeurs seront impitoyablement traînés devant le tribunal; ils s'y verront condamner à l'amende, à la prison et si leur cocarde politique n'est pas de la même nuance que celle du juge, ils seront privés pour plusieurs années de leurs droits politiques. Tout cela pour s'être annexé d'une manière illégale une somme de quelques francs! »

Or l'insinuation que nous avons soulignée a froissé, paraît-il, les susceptibilités de ces Messieurs du tribunal de la Gruyère qui nous requièrent, par lettre, ou de la retirer, ou de désigner les personnes à qui le tribunal aurait volontairement fait de pareilles injustices.

Quoique l'insinuation incriminée par Messieurs les juges du tribunal de Bulle ne constitue qu'une appréciation personnelle de l'auteur de notre article et ne vise aucun fait spécial acquis ou passé, la rédaction du journal « La Gruyère » ne fait aucune difficulté de la retirer formellement.

Et non seulement elle la retire; mais encore elle la déclare tout à fait inexacte dans les termes où elle figure. En effet, il n'y a pas d'article de loi qui prévoie la privation des droits politiques pour simple contravention de chasse, et dans les cas de vol ou de travail, la privation des droits politiques est obligatoire.

Pour autant, nous ne retranchons pas un mot de nos appréciations précédentes sur les tribunaux politiques formés exclusivement de zéloteurs et de pourvoyeurs du tchépétisme.

### Le bétail.

Le pays est tous les jours battu par les marchands de bétail qui achètent à bon marché à domicile les vaches que nos agriculteurs n'ont pu conduire à la foire; et voilà toujours ce que nous a valu l'interdiction de la foire et l'insuffisance des moyens mis en œuvre par l'administration pour arrêter ou circonscrire la fièvre aphteuse du bétail.

Du reste la maladie ne prend pas plus d'extension. Si donc on n'avait pas laissé rentrer dans les villages indemnes le bétail des troupeaux malades, il est probable qu'aujourd'hui nous serions complètement remis et que les foires et marchés pourraient avoir lieu, comme aurait pu avoir lieu la foire de la St-Denis.

**Horaires d'hiver.** — L'édition suisse des trois GUIDES CHAFFARD vient de paraître. Nous y remarquons de nouvelles additions et remaniements qui feront apprécier de plus en plus ce petit livret pratique. A la fin de l'ouvrage se trouve une liste des principales maisons d'horlogerie et bijouterie de Genève, Bienne, Chaux-de-Fonds, etc. En dépôt dans les gares et librairies au prix de 30 cent. Les GUIDES CHAFFARD (édités depuis 1855) sont reconnaissables à la croix rouge de la couverture.

### ÉTRANGER

**France.** — Les élections de ballottage sont maintenant terminées.

Les républicains ont pris le 18 octobre leur revanche du 4.

Sont élus 202 monarchistes des différentes nuances, dont un tiers de bonapartistes, un tiers d'orléanistes et l'autre tiers de dissidents quelconques, contre 372 républicains sans compter les 9 députés des colonies qui seront sûrement des républicains aussi, ce qui fera 381 républicains.

La nouvelle Chambre sera donc divisée par tiers, un tiers de monarchistes et deux tiers de républicains.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que l'élément intransigeant a gagné dans le parti républicain une quarantaine de sièges sur le parti modéré et raisonnable.

On espère toutefois qu'en présence du danger de la coalition monarchiste, les différentes fractions du parti républicain sauront s'unir et que les forcenés du communisme sauront mettre un frein à leurs utopies révolutionnaires pour suivre les errements du gros du parti républicain: C'est peut-être trop demander d'eux. Qui vivra verra.

**Autriche-Hongrie.** — La crue rapide de l'Inn et de ses affluents a causé de nombreux dégâts dans le sud du Tyrol. La ligne du chemin de fer est emportée sur plusieurs points. L'Etsch et ses affluents ayant débordé, ont inondé les districts de Roveredo, Fione, Riva, etc. Les dégâts aux maisons, chaussées et ponts sont considérables. Les eaux baissent.

**Orient.** — Les choses paraissent se calmer en Orient. Bulgares, Serbes, Monténégrins et Grecs viennent de recevoir une douche d'eau froide par la note des puissances qui leur enjoignent de remettre l'épée au fourreau.

Ce n'est du reste que partie différée et nous verrons plus tard, sur cet échiquier d'Orient, se jouer une terrible partie. Quand les puissances seront d'accord sur le partage de la Turquie, la chose est réglée et le musulman n'aura qu'à boucler ses malles et à débarrasser l'Europe de sa présence. Quand sera-ce? Peut-être avant peu d'années.

### Petites recettes.

*La gelée de pommes et la marmelade.*

Prenez 200 reinettes pour norme. Vous les pèlez et enlèverez les pépins et vous les mettez cuire dans un peu plus de deux litres d'eau. Vous y ajouterez deux zestes de citron (écorce du citron séparée de la peau blanche intérieure) et trois ou quatre clous de girofle.

Lorsque les pommes sont fondues et bien en compote, on les passe à travers un linge bien propre suspendu au-dessus du vase destiné à recevoir le jus.

Après cela vous mettez le jus dans la bassine ou le chaudron avec 1 kilo 500 grammes de sucre (3 livres) en grain, tout au plus, surtout si

vous avez opéré sur des pommes bien mûres. Vous couperez par petits morceaux les zestes de citron cuits avec les pommes et vous les jetterez dans la gelée dès qu'elle commencera à prendre.

Avec la pulpe dont on a exprimé le jus et à laquelle on ajoute encore un cent d'autres pommes reinettes épluchées et à moitié cuites et un peu de cannelle on fera de la marmelade de pommes. On y mettra 5 à 600 grammes de sucre (1 liv. et 1/4); on fera bien cuire, on la versera dans des pots de grès et on lui fera passer une nuit au four après la cuisson du pain.

### Les chenilles des choux.

En lisant un journal d'horticulture de ces années passées, nous y cueillons un moyen pour débarrasser les choux des chenilles qui les maltraitent souvent. Nous regrettons seulement que cette recette ne nous soit pas tombée sous la main dans le courant de cet été: elle aurait rendu de grands services à nos ménagères dont les plantations de choux ont été abimées par les maudites bêtes.

Ce procédé ne coûte rien et il est à la portée de tout le monde. Il consiste à faire bouillir dans de l'eau ce que l'on appelle les pointes de poireaux, c'est-à-dire la partie verte de ce légume. On en fait ainsi une espèce de décoction ou de tisane qu'on laisse refroidir et avec laquelle on arrose les choux couverts de chenilles. Le lendemain, celles-ci ont disparu.

Ce procédé est indiqué par M. Félix Pailheret qui en garantit par expérience l'efficacité.

Nos lecteurs ne manqueront donc pas de prendre bonne note de la recette pour l'année prochaine. Ne pouvant répondre de nous en rappeler en temps opportun, nous avons préféré la leur livrer trop tôt que de l'oublier.

### VARIÉTÉS

*Utilisation de la faîne.*

Nous avons constaté que cette année, dans beaucoup d'endroits, les branches de hêtre courbaient sous le poids des fruits, soit des faînes qu'elles portent.

Or, la faîne sert à faire une huile comestible délicieuse et de longue garde; son marc, après l'extraction de l'huile, donne encore des tourteaux ou gâteaux très-riches pour la nourriture et l'engraissement du bétail.

Il y aurait donc grand avantage à récolter, cette année surtout, les faînes de nos foyards.

Que ceux qui sont disposés à le faire se fassent inscrire à notre bureau, en indiquant la quantité qu'ils pourront récolter approximativement. Nous enverrons les faînes réunies et pesées à une huilerie et nous ferons ultérieurement à chacun la distribution de l'huile et des tourteaux ou pains qui nous seront retournés.

Nous donnerons dans notre prochain numéro une notice plus complète sur la faîne et son utilisation.

## Avis aux Emigrants.

La Société d'émigration très renommée

**PH. ROMMEL & C<sup>IE</sup>, A BALE**

a nommé comme son agent principal

**M. Henri WUILLERET, à Fribourg,**

*Avenue de la Tour Henri,*

autorisé par le gouvernement fédéral.

Par conséquent, que tous ceux qui sont disposés à émigrer pour l'Amérique, et à profiter des grands avantages de la colonisation du Chili, s'adressent au susdit agent qui donnera tous les renseignements désirables. (O Fr. 442) [1676]

**Chez Jean Christinaz, cadet, à Fribourg**

Grand et beau choix de Poëles (fourneaux) en catelles d'Altkirch. [1663]

Grand choix de

**MACHINES AGRICOLES**

telles que :

Machines à battre, à main et à manège. Concasseurs d'avoine.  
Hâche-paille de constructions diverses. Coupe-raves.  
Manèges à un et deux chevaux. Pressoirs à fruits et à raisins.

Nous tenons en outre : Pompes à purin (très avantageux); Auges à porcs en fonte qui sont plus pratiques que celles en bois et en pierre et viennent beaucoup meilleur marché.

**SCHMID-BERINGER & Cie., Fribourg.**

Conditions de paiement avantageuses.

[1540]

## Liquide météorifuge Ménard

Infailible pour combattre la météorisation ou le gonfle des ruminants.

Prix du flacon contenant 7 à 8 doses : 4 fr.

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE, à BULLE.

Dépôts à Bulle : Ch. Blanc, nég.; — Riaz : Ns. Gex; — Marsens : Rom. Meuwly; — Avry : J. Bourguet; — Pont-la-Ville : Schouvey, fruitier; — La Roche : Jos. Scherly, nég.; — Corbières : Jn. Blanc; — Villarvolard : P. Romanens, fruitier; — Broc : Anselme Mossu; — Charmey : Ls. Burtscher; — Bellegarde : Jos. Buchs, nég.; — Montbovon : Gillet, nég.; — Neirivue : Geinoz, huissier; — Grandvillard : Et. Buchs, fruitier; — Epagny : Fréd. Murith, fruitier; — Vuadens : L. Torche, nég. et Alph. Tercier, nég.; — Treyvaux : A. Gachoud, nég.; — Semsales : Bucclin, nég.

### IMPORTANT.

Conservez vos dents naturelles et faites remplacer celles qui sont perdues, si vous voulez jouir d'une bonne santé. [1271]

CONSULTATIONS GRATUITES

en s'adressant à M. F. Bugnon, Chirurg-Dentiste, à Fribourg, lequel se rendra à Bulle, Hôtel de l'Union, tous les jours de foire.

### Fabrique et retailage de limes

Le soussigné a l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt tous les jours de foire ainsi que le 2<sup>me</sup> jeudi après la foire sur la place du Tilleul à BULLE. Spécialité de trempes pour limes à scies.

A. RAGGENBASS, fabricant de limes, Successeur de M. Ph. GUIDI, 261. RUE DE MORAT, FRIBOURG. [1671]

A l'Imprimerie de la GRUYÈRE:

Etiquettes gommées pour vins.

**Fromagerie de Bulle.**

Les propriétaires de la Fromagerie de Bulle sont invités à se rencontrer le 29 courant à 2 heures à l'Hôtel des Alpes. [1700]

**SOCIÉTÉ DES CARABINIERS de BULLE.**

Dimanche 25 Octobre dès 1 1/2 heure de l'après-midi,

**Tir à la Volaille.**

Beaux prix. — Invitation cordiale.

BULLE, 20 Octobre 1885. 1693] Le COMITÉ.

**A. DEMIERRE**

Chirurgien-Dentiste

A BULLE

sera à CHATEL-ST-DENIS, Hôtel des XIII Cantons, mercredi 28 courant, ainsi que tous les derniers mercredis de chaque mois. [1698]

**Ch. Broillet**

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jendi de chaque mois. [1695]

**A vendre** un beau polygraphe neuf. S'adresser à **M. C. SCHMIDT**, à BULLE. [1692]

**On a trouvé**, le jour de la foire, une certaine somme d'argent. — Le bureau du journal indiquera. [1699]

**Engelures**

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez**. 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0>50, par poste 0>70. Pharmacie du Haut, à Morat et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696]

**Cours de danse**

Le public est informé que le sous-signé commencera un cours de danse, à prix réduit, le 25 octobre, à la grande salle de l'hôtel de l'Ecu. — Inscription chez M. Deillon à l'Ecu. 1689] **Gschwind, Joseph.**

**ATTENTION.**

Le soussigné se charge de toutes les réparations de **meubles, menuiserie en bâtiments, posage de vitres à domicile.** Se recommande à la bienveillance du public

**Julien POFFET,** menuisier-ébéniste, 1686] Rue du Moléson.

**Chambres meublées A LOUER.**

S'adresser au **Café de la Gare.** [1683]

**A vendre ou à louer**

la 1/2 des **immeubles** mentionnés au cadastre de la commune de **Marsens** sous les art. 577, 578 et 579, lieux dits **En Praronlettant**, comprenant grange, pré de 77,112 mètres (21 poses 168 perches), et bois de 18,396 mètres (5 poses 40 perches).

S'adresser à **M. Louis Fasel**, agent d'affaires, à BULLE. [1591]

**J. PFISTER** médecin à Ormalingen, près Bâle, guérit par correspondance **les maladies des voies urinaires.** (H 3993 Q) [1670]

**RECTIFICATION DE FOIRE.**

**La Foire de Châtel-St-Denis**

aura lieu cette année le **lundi 26 Octobre** courant.

Châtel-St-Denis, le 10 octobre 1885. Par ordre: Le Secrétariat communal. 1679] (O Fr. 449)

**VENTE DE LAIT.**

La Société de la laiterie du village de **RIAZ** offre à vendre son lait pour l'année 1886, à commencer le 1er janvier.

Les amateurs sont invités à déposer leurs **prix** pour l'hiver et l'été, par soumission, sous pli cacheté, d'ici au **3 novembre** prochain, à 6 heures du soir, auprès du soussigné, chez lequel ils peuvent prendre connaissance des conditions de la Société.

Riaz, le 18 octobre 1885. Casimir GREMAUD, président.

**A la Botte Rouge**

en face du Cercle catholique, à BULLE.

— CONCURRENCE A OUTRANCE. —

Un wagon de chaussures de 1er choix seront vendues aux prix suivants:

<b>Bottes</b> pour hommes, empeigne, 2 semelles, ferrées,	à fr. 11
<b>Bottines</b> pour » veau, élastiques, 2 semelles,	» » 11
<b>Souliers</b> » » empeigne, 2 semelles, ferrées,	» » 7>50
<b>Bottines</b> » femmes, veau, élastiques, 2 semelles,	» » 7>50
<b>Souliers</b> » » empeigne, sans doublures, montants crochets,	» » 7>—
» » » feutre, peau autour, montants 2 semelles,	» » 5>50
Les mêmes, sans talons,	» » 4>80
<b>Pantoufles</b> pour femmes, feutre, à talons,	» » 3>50
» » » feutre, peau autour,	» » 2>—

Tous les genres pour fillettes et enfants vendus proportionnellement aux prix ci-dessus.

1652] **F. TRENQUE**, fabricant de chaussures

**PRODUITS ALIMENTAIRES DE LÉGUMES SECS**  
avec valeur nutritive indiquée et garantie

sans autre addition que de l'eau et du sel.

CUISSON 10 à 15 MINUTES

Fabriqués sous les auspices de la Société Suisse d'Utilité Publique par Maggi & Cie.

**Légumineuse Maggi**

pour soupes et purées en paquets de 1/2 Kilo (2 livres).

Marque: Goût:

A accentué	Maigre
B suivant emploi	à 80 Cts.
C crème d'orge	
AA pois chiches	Grasse *
BB lentilles	à 90 Cts.
CC haricots	
AAA consommé	extra Grasse *
BBB très-accentué	à 100 Cts.
CCC crème d'avoine	

Sans marque en paquets de 1/2 kilo (1 livre):

Légumineuse maigre à 35 Cts.  
Légumineuse grasse \* à 45 Cts.

\* préparés avec des légumes secs gras, sans addition artificielle d'autre matière.

**Maggi & Cie.**

à Kempthal et Zurich.

**Farine Maggi**

pour soupes et purées en paquets de 1/2 Kilo (1 livre).

Fleur de farine	
Haricots digestive . . .	à 40 Cts.
Pois . . . . .	à 45 "
Lentilles " . . . . .	à 50 "
Nutritive " . . . . .	à 50 "

**Pâtes Maggi**

fabriquées par Weilenmann frères à Veltheim près Winterthur.

de haricots (nouilles, macaron, pois, lentilles, pâtes maigres de légumineuse, pâtes grasses\* .

**Indication de la valeur nutritive de quelques produits:**

MAIQUES	A	AA	BBB	PATES GRASSES DE LÉGUMINEUSE	
albumine	23,21	26,43	27,41	albumine	20,82 %
matières grasses	1,76	6,04	14,23	matières grasses . . .	7,06 "
autr. subst. nutr.	59,27	53,87	43,85	autres subst. nutritives	57,76 "
sels nutritifs	2,59	3,80	3,41	sels nutritifs . . . . .	3,10 "
				quantité d'eau . . . . .	11,26 "
				EN COMPARAISON:	
				valeur nutritive de la viande de bœuf	
				(mi-grasse d'après le prof. König).	
				albumine	20,91 %
				matières grasses . . .	5,19 "
				autres extraits . . . .	0,48 "
				sels nutritifs . . . . .	1,17 "
				quantité d'eau . . . . .	72,25 "

Pour farines de haricots, de pois et de lentilles pour PAIN, prière de s'adresser directement à Maggi & Cie à Kempthal.

NB. Les produits ci-dessus se vendent aussi en boîtes de fer blanc moyennant une légère augmentation de prix.

EN VENTE à:

Bulle: **François Bosson**, nég. Placide Remy, épicier.  
La Roche: **J. Scherly**.

Romont: **Mme** veuve Riche. R. Widmer-Mettler.  
1588] (M 1213 Z)

**On demande**

pour entrer de suite, un **apprenti-boulangier**. Conditions favorables. S'adresser à **Georges SOTTAZ**, boulangier à Vuadens. [1685]

**Le Chauffage des Caves à fromages**

A l'Imprimerie de la Gruyère: par **R. SCHATZMANN**, brochure de 12 pages, à 30 ct. l'exemplaire.

**Vente de lait**

La Société de la laiterie de Bulle exposera en vente en mises publiques, jeudi 29 octobre courant, dès 2 heures après-midi, à l'Hôtel des Alpes, en dite ville, le lait qui sera apporté dans son établissement dès le 1er janvier 1886 au 31 décembre 1886.

Bulle, le 13 octobre 1885. 1681] LA COMMISSION.

**Hôtel du St-Michel à BULLE.**

Vins de bonne qualité. — Diners à des prix très-modérés. — Restauration avantageuse. — Service soigné. On prendrait quelques pensionnaires à bon compte. [1675]

**Au moulin de Bulle**

**A. BARBEY-ROCHAT** offre: **Blés concassés, farines, sons, maïs, avoines et tourteaux**, en gros et en détail. — Prix modérés. [1621]

**FROMAGES MAIGRES à vendre.**

Bons fromages maigres à vendre par pièce, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre 1503] **Glasson & Musy** à Bulle.

**Placements hypothécaires**

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au 1216] **Notaire Favre, Bulle.**

**Sel Glauber**

Excellent purgatif pour le bétail. Prix très réduits selon l'importance des commandes. — En vente chez **François Bosson**, nég., à BULLE. [1661]

**Dépôt de filature et échange de laine.**

Dépôt pour fabrication de drap et milaine. Dépôt de filature de chanvre, chez **Veuve Jos. GREMAUD-ODY**, à Bulle. [1691]

**Perdez-vous vos cheveux ?**

Marque déposée Demandez la **Lotion américaine** qui en arrête la chute en peu de jours et les fait recroître. Le flacon 2 francs, chez **M. Margot**, coiffeur, à Bulle, **M. Mivclaz**, coiffeur, à Fribourg. (H 2483 L) [1669]

**Crevasses**

gerçures, brûlures, engelures ouvertes, dartses, feux du visage, varices, plaies sont rapidement cicatrisées avec la véritable **Gelée siccativ GOLLIEZ** à la marque des deux palmiers. Le flacon 1 fr. — par poste fr. 1,20. Pharmacie du Haut à Morat et dans les pharmacies. (O Fr. 473) [1697]

**Engrais.**

On extrait en ce moment dans la forêt de Bouleyres une excellente **marne** qui sera livrée cette année-ci, aux agriculteurs qui en voudront faire l'essai, au prix de revient. S'adresser au bureau du journal. On commencera à livrer dès le 1er novembre.

La marne pure, et encore mieux additionnée de poudre d'os ou animalisée de purin, constitue un engrais riche pour les prés, surtout pour les bons prés et les terres fortes et plastiques.

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: **Ch. Morel**



PRIX DE L'ABO Pour la Suisse: 1 Pour l'Étranger: Prix du Num On s'abonne à to de po

La fête co martyrs, c'est stituée dans l le 4e siècle, l côte. Elle fut en 610. Deux 835, un de se la transféra a la catholicité.

Le Jour de mais en com fut Odilon, al eut la générale office funèbre rues. Cinq a commanda à fixant au len

N'y a-t-il p cette seconde de l'automne tion du souve clin de la na sommeil; elle bres; les ven gré les tourbi ment gémir air de profon sages, et tou mort.

Après son veillera plus Les âmes jour de leur neuses que L La solenni coup de loca

FEUIL

SIMPLE

à la re

Ces Simples ont pour objet de l'Histoire d événements d déposition d tie de Gruyère L'histoire, n pose, chez ce de tout aveugl tre le moins d une nation, à être chaque fo partielle, la ser ralemment conç pour tout ce Cette tranquill ses Simples N rendu injuste